

REGLEMENT DES FOULEES BIOTOISES

Le BIOT ATHLETIQUE CLUB organise Les 'Foulées Biotoises'

Cette épreuve pédestre est ouverte aux licenciés et non licenciés, de la catégorie junior à vétéran, qui s'engagent à accomplir la distance dans le respect du Code de la Route, des indications des commissaires de course, signaleurs et des services de police. L'organisation se réserve le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.

Circuit La course se déroule sur un circuit de 8 Km (2 boucles)

Secours L'encadrement est assuré par la sécurité civile de Biot

Assurance Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès des assurances AZUR ASSURANCES, cabinet GRAS SAVOYE. Les licenciés à la F.F.A bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident lié à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les juges de parcours pourront à tout moment arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

Inscription Elle peut être faite soit par la fiche d'inscription ci-jointe, par courrier, par téléphone ou e-mail (fouleesbiotoises@biot-ac.net), la participation est de 5€ payable au retrait du dossard.

Vestiaire Des vestiaires et sanitaires seront à disposition au Stade Pierre BEL.

Dossard Les dossards seront retirés le jour de l'épreuve à partir de 16 heures, accompagnés du droit d'engagement. Conformément à la Loi 99.223 du 23/03/1999, les non-licenciés devront produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an. Les dossards devront être portés en entier et non pliés sous peine de disqualification.

Départ/Arrivée Le départ est prévu à 18 heures. Le départ et l'arrivée auront lieu au centre du village de Biot.

Ravitaillement Un poste de ravitaillement sera installé sur le parcours.

Contrôle Des contrôles seront effectués tout au long du parcours.

Récompenses Des récompenses seront offertes aux premiers, ainsi que plusieurs lots de valeur par tirage au sort (verres d'art des Maîtres Verriers de Biot).

Résultat Il sera établi un classement scratch et par catégorie F.F.A.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée